

7.1 Revenu disponible brut...

En 2019, le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages** (RDB) accélère (+ 2,1 % après + 1,3 % en 2018) (*figure 1*). Le revenu disponible en euros courants progresse à un rythme proche de celui de l'an passé (+ 3,1 % après + 3,0 %), mais le prix de la dépense de consommation finale décélère (+ 0,9 % après + 1,7 %), du fait notamment de la baisse des prix de l'énergie.

La rémunération totale des salariés ralentit nettement (+ 0,9 % en euros courants après + 2,7 % en 2018) (*figure 2*) du fait de la forte baisse des cotisations employeurs dans le cadre de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales. Les salaires bruts progressent à un rythme proche de celui de l'an passé (+ 2,9 % après + 2,8 %), mais les salaires nets décélèrent (+ 3,3 % après + 4,8 %) en raison du contrecoup de la baisse des cotisations salariales initiée en 2018, liée à leur bascule vers la contribution sociale généralisée (CSG). Le salaire net par tête ralentit (+ 2,3 % après + 3,8 %), alors que l'emploi salarié progresse au même rythme qu'en 2018 (+ 1,0 %).

En 2019, les revenus du patrimoine (constitués des loyers réels et des **loyers imputés**, ainsi que des revenus financiers) décélèrent (+ 1,2 % après + 5,3 %), en raison principalement du fort ralentissement des dividendes reçus par les ménages (+ 7,1 % après + 30,8 %). Les revenus tirés des loyers (réels et imputés) ralentissent également, en raison d'une moindre baisse des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) payés par les ménages : le taux moyen sur les crédits immobiliers souscrits par les ménages continue de baisser, mais plus lentement qu'en 2018.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages décélèrent

fortement en 2019 (+ 0,3 % après + 9,6 %) après une année 2018 particulièrement dynamique du fait de la bascule d'une partie des cotisations salariales vers la CSG. La mise en place progressive du dégrèvement de la taxe d'habitation a joué également à la baisse sur les impôts courants (- 3,6 milliards d'euros), tandis que les recettes d'impôt sur le revenu augmentent de 1,7 milliard d'euros.

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages progressent plus rapidement qu'en 2018 (+ 3,1 % après + 2,0 %), en raison notamment de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité. L'évolution des autres prestations est modérée.

Pour approcher une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat du RDB à celle des **unités de consommation** (UC). En 2019, le pouvoir d'achat du RDB par UC progresse de 1,5 %, soit la plus forte hausse depuis 2007 (*figure 3*). Il est également possible de calculer un pouvoir d'achat **arbitrable** par UC en ôtant du revenu disponible les **dépenses pré-engagées**, c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Depuis 1975, le pouvoir d'achat arbitrable par UC a augmenté plus modérément (+ 45 %) que le pouvoir d'achat du RDB par UC (+ 56 %). Et entre 2011 et 2013, il a chuté plus lourdement (- 5,3 %) que ce dernier (- 2,9 %), ce qui a pu entraîner un décalage entre le ressenti des ménages et l'évolution de leur niveau de vie. Néanmoins, depuis 2014, le pouvoir d'achat arbitrable progresse légèrement plus vite que le pouvoir d'achat du RDB. ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : il comprend les revenus d'activité (rémunérations des salariés et revenu mixte des non-salariés) et les revenus du patrimoine, augmentés des prestations sociales hors transferts en nature et diminués des impôts et cotisations sociales. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution des prix des dépenses de consommation des ménages.

Revenu arbitrable : différence entre le revenu disponible brut et les dépenses pré-engagées.

Loyers imputés, dépenses pré-engagées, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2019 – Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1802, mai 2020.

... et pouvoir d'achat des ménages 7.1

1. Revenu disponible, revenu arbitral des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

		2015	2016	2017	2018	2019
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	a	1 329,7	1 353,5	1 388,1	1 429,7	1 473,7
Dépenses de consommation pré-engagées	b	393,8	397,7	404,9	415,3	424,1
Revenu arbitral	a – b	935,9	955,8	983,2	1 014,3	1 049,6
Évolutions (en %)						
Revenu disponible brut		1,1	1,8	2,6	3,0	3,1
Revenu arbitral		0,8	2,1	2,9	3,2	3,5
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages		0,3	0,2	0,8	1,7	0,9
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que pré-engagée		0,0	0,2	0,9	2,0	1,1
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹		0,8	1,6	1,7	1,3	2,1
Pouvoir d'achat arbitral des ménages ²		0,9	1,9	1,9	1,2	2,4
Nombre d'unités de consommation		0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹		0,3	1,0	1,1	0,7	1,5
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation ²		0,3	1,4	1,3	0,6	1,7

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non pré-engagées des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

		En 2019		Évolution en valeur (en %)	
		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	2018	2019
Rémunération des salariés	1	1 264,3	85,8	2,7	0,9
dont salaires et traitements bruts		946,6	64,2	2,8	2,9
Revenu mixte	2	124,4	8,4	1,0	0,8
dont entrepreneurs individuels		117,7	8,0	0,9	0,4
Revenu du patrimoine	3	277,1	18,8	5,3	1,2
Revenu primaire	4=1+2+3	1 665,9	113,0	3,0	1,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	- 249,2	- 16,9	9,6	0,3
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées	6	- 147,5	- 10,0	- 8,3	1,3
dont cotisations sociales à la charge des salariés		- 117,0	- 7,9	- 9,3	0,0
Cotisations sociales employeurs versées	7	- 317,7	- 21,6	2,4	- 4,6
Prestations sociales reçues en espèces	8	520,3	35,3	2,0	3,1
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	2,0	0,1	6,1	- 2,6
Revenu disponible brut (RDB)	(4+5+6+7+8+9)	1 473,7	100,0	3,0	3,1

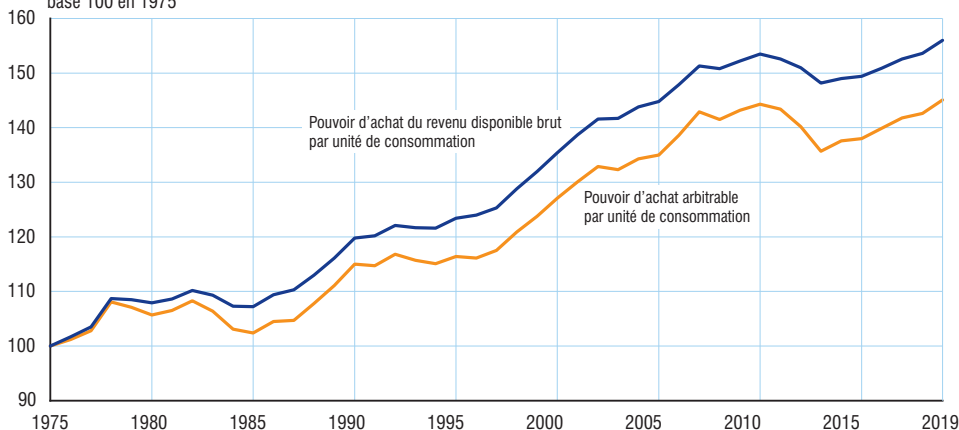
Note : la rémunération des salariés recouvre les salaires et traitements bruts et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu arbitral par unité de consommation

base 100 en 1975



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.